

Essentiel 2024

LE FOYER
NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

Focus sur notre activité,
nos ressources, et nos dépenses



Yves et son fils
passagers de l'accueil
de jour Le Phare
à Villeurbanne

Photo projet Regards Croisés de Véronique Védrenne



3 RUE PÈRE CHEVRIER 69361 LYON CEDEX 07
TÉL. +33(0)4 72 76 73 53 / contact@fndsa.org / www.fndsa.org
ASSOCIATION LOI 1901 RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

EDITORIAL

Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri en 2024

Merci aux donateurs, partenaires, ainsi qu'aux équipes bénévoles et salariées du Foyer de leur engagement en 2024. Grâce à eux, plus que jamais, nous avons accueilli, hébergé, accompagné et inséré. Davantage en qualité, en accentuant les efforts sur l'accompagnement, la santé... et davantage en quantité aussi – faut-il s'en réjouir ?

Le contexte d'aide aux plus démunis ne s'améliore pas dans notre département. Jamais on n'a aussi peu construit de logements sociaux, alors que les besoins immédiats sont là. Le délai pour accéder à un logement social s'est encore allongé.

Alors que nous avons besoin de main-d'œuvre, les étrangers sont considérés comme un danger plus que comme une chance : chance de rencontrer la différence, chance économique pour des emplois dont nous avons besoin, chance pour ceux qui le souhaitent de s'intégrer après des années souvent très dures. La France ne se donne pas les moyens d'intégrer : sans travail pour ceux qui en demandent, sans logement pour ceux qui y ont droit, sans estime et sans dignité pour les personnes, y compris pour les enfants.

Enfin, le climat international anxigène ne favorise pas l'emploi, alors que des besoins criants dans notre société ne sont pas couverts.

C'est dans ce contexte que Le Foyer a poursuivi ses actions, en phase avec ses orientations stratégiques « CAP 2027 ».

Mieux accueillir

L'association a renforcé son dispositif d'hébergement en faveur des femmes isolées et des familles. Ainsi, deux nouveaux foyers ont vu le jour : Pierre Voyant à Villeurbanne et Sainte-Hélène à Lyon 2^e. Des femmes, avec ou sans enfants, ont pu emménager au CLEF (Centre de Logements pour Enfants et Femmes) situé dans le 6^e arrondissement de Lyon.

Le programme CoCon a poursuivi son développement dans le 8^e arrondissement de Lyon par l'installation d'un village de tiny houses - dont une partie est destinée à héberger des personnes réfugiées – organisé autour d'un tiers-lieu sous la forme d'une yourte. La Maison de Rodolphe a élargi son offre pour des personnes accompagnées d'animaux de compagnie.

La Halte de Nuit l'Escale a été déplacée de quelques mètres, permettant d'améliorer les conditions d'accueil tout en augmentant sa capacité d'hébergement.

Enfin, les accueils de jour La Rencontre et Saint-Vincent ont été regroupés dans les locaux du Vieux Lyon. Cette mutualisation prépare leur futur déménagement dans un nouvel espace offrant un cadre plus adapté, spacieux et confortable.

Favoriser l'inclusion

Le Foyer a renforcé l'accompagnement des passagers, en améliorant la prise en charge de personnes victimes de violences, de personnes porteuses de handicap ou vieillissantes, d'autres sous écrou



Le Centre de tri de Décines

a été réaménagé afin d'optimiser le tri, le recyclage et le développement de débouchés pour les textiles, et l'employabilité des personnes en insertion professionnelle.

bénéficiant d'un aménagement de peine ainsi que des habitants de squats de la métropole lyonnaise. Les actions de santé menées auprès des passagers ont également été intensifiées.

Une démarche qualité a été engagée afin d'inscrire dans l'ADN du Foyer le principe d'amélioration continue des pratiques en faveur des passagers.

Le programme Perle a développé son action en Calade, notamment par l'organisation d'un premier job dating.

La filière textile a été restructurée pour optimiser la collecte, le tri, le recyclage et les ventes, dans le but de maximiser l'utilisation de la matière textile et d'améliorer l'employabilité des personnes en insertion professionnelle œuvrant dans ce domaine.

Les boutiques solidaires ont poursuivi leur développement avec la réouverture du Bric à Brac rue de Toulon, le démé-

nagement du Bric à Bike, l'organisation de ventes éphémères ou le renforcement de la vente en ligne. La Grande Vente a été repensée, grâce à une scénographie pour les stands et la création d'un « village Foyer » et diverses animations.

Renforcer la visibilité

Tout au long de l'année 2024, nous avons commémoré les 50 ans de la disparition de notre fondateur, Gabriel Rosset, en mettant en lumière l'homme qu'il a été et l'héritage qu'il nous a laissé, avec la republication enrichie de son autobiographie posthume, l'organisation de divers événements telles que des conférences ou journée de recollection, ainsi qu'une rencontre avec le pape François en vue de faire avancer sa béatification.

Notre plaidoyer s'est renforcé à travers des vœux communs portés avec d'autres associations auprès des élus et partenaires, affirmant notre volonté « de ne pas mettre la question du sans-abrisme sous le tapis. » Une campagne de sensibilisa-

tion a été lancée la veille de la Toussaint, avec le message « Ils nous ont quittés » pour rappeler que de nombreuses personnes sans-abri sortent de nos établissements pour accéder à un logement, une formation, un emploi, et un mieux-être. Une seconde campagne, pour les Bric à Brac, a transformé le Prêt-à-porter en Prêt-à-aider. Enfin, pour Noël un numéro hors-série de l'Arche a été adressé à nos abonnés, avec un reportage photo montrant toutes les facettes de notre accompagnement.

Merci à tous pour votre soutien. ■

Amaury Dewavrin, Président

LES BÉNÉVOLES, SALARIÉS ET DONATEURS DU FOYER ONT AIDÉ 10 510 FEMMES, HOMMES ET ENFANTS, SOIT L'ÉQUIVALENT DU NOMBRE D'HABITANTS DE LA COMMUNE DE TARARE

En 2024

9 626 personnes accueillies, logées et hébergées au sein des 1 991 places pour un total de 632 866 nuitées.

59 997 passages dans les 5 accueils de jour.

905 personnes accompagnées vers et dans l'emploi par le pôle insertion professionnelle.

1 010 bénévoles et **420** salariés dont 144 personnes en insertion professionnelle.

37,4 millions d'euros de charges d'exploitation (pour 26 millions d'euros de subventions).

Le mot du trésorier

En 2024, l'association a encore connu de nombreux mouvements dans son périmètre d'action et notamment dans les services d'Accueil Hébergement Logement, ce qui a eu un impact sur les différentes lignes de produits et de charges.

Le résultat d'exploitation 2024 du Foyer ainsi que le résultat net se sont nettement améliorés par rapport à 2023 et ressortent quasiment à l'équilibre au 31 décembre 2024.

Le résultat d'exploitation hors legs est toujours déficitaire de -0,6 M€ mais s'est également amélioré par rapport à 2023 de 0,6 M€.

En effet, Le Foyer a vu ses ressources se développer en 2024 conformément aux objectifs qu'il s'était fixé. Il a ainsi obtenu des subventions publiques complémentaires exceptionnelles pour certaines et pérennes pour d'autres, contribuant à améliorer le financement de certains dispositifs d'hébergement historiquement déficitaires.

Par ailleurs, l'association a poursuivi ses efforts engagés depuis plusieurs années pour optimiser ses charges de fonctionnement.

Le résultat financier net d'impôt s'élève à 19 K€ en 2024 et s'est donc dégradé par rapport à 2023. Il a notamment été impacté par de nouveaux remboursements d'intérêts d'emprunt et par la hausse des intérêts d'emprunt indexés sur le taux du livret A.

Malgré les améliorations constatées, Le Foyer doit poursuivre les efforts engagés pour optimiser les charges de fonctionnement et diversifier ses ressources tant publiques que privées.

Philippe Brac de la Perrière

Bilan résumé

ACTIF (en K€)	2024	2023
Immobilisations incorporelles	39	129
Immobilisations corporelles	41 136	41 614
Biens reçus en legs à céder	3 646	325
Immobilisations financières	9 237	8 633
Total emplois permanents	54 059	50 701
Clients et comptes rattachés	891	1 027
Autres actifs	5 500	5 337
Charges constatées d'avance	196	347
Total emplois circulants	6 587	6 712
Trésorerie et VMP	15 135	13 463
TOTAL ACTIF	75 781	70 876
PASSIF (en K€)	2024	2023
Fonds propres	48 974	50 107
Autres fonds propres	3 394	3 273
Résultat de la période	2	-1 133
Total fonds propres	52 371	52 247
Provisions	735	874
Fonds reportés et dédiés	8 760	4 877
Emprunts	7 193	7 258
Autres dettes	6 722	5 620
Total ressources circulantes	23 410	18 628
TOTAL PASSIF	75 781	70 876

• Les variations significatives observées à l'actif du bilan entre 2023 et 2024 sont principalement liées aux emplois permanents qui augmentent de 3,4 M€. En effet, Le Foyer a reçu un legs exceptionnel de titres pour une valeur de 3,9 M€.

• On note une hausse des immobilisations financières de 0,6 M€ qui correspond à la souscription de nouveaux placements financiers long terme en 2024, qui a été partiellement compensée par le remboursement d'un ancien placement.

• Les autres actifs sont principalement constitués de subventions à recevoir pour 4 M€ et de dons à recevoir pour 0,2 M€.

• L'augmentation de la trésorerie de 1,7 M€ est liée à l'amélioration de la marge brute d'autofinancement de 0,5 M€ et aux décalages dans les versements des subventions publiques pour 2,2 M€. Cette évolution est en

partie compensée par les opérations d'investissement immobilier et financier pour 2,3 M€.

• L'augmentation importante des ressources circulantes de 3,8 M€ s'explique principalement par les fonds reportés liés au legs exceptionnel de titres ainsi qu'aux fonds dédiés collectés en 2024 pour financer les futurs travaux de réhabilitation du Centre Gabriel Rosset et les dépenses de fonctionnement à venir du dispositif PERLE.

• Les ressources circulantes augmentent de 1,1 M€ en raison de subventions publiques versées d'avance pour les centres d'hébergement d'urgence.

• Les fonds propres représentent un peu plus de 1,5 ans de fonctionnement et constituent une réserve importante nécessaire pour les investissements prévus par Le Foyer dans des travaux de réhabilitation de sites existants et de nouveaux projets.

Compte de résultat par origine et destination

Le Compte de résultat par origine et destination constitue une version analytique du compte de résultat par nature. Il vise à apporter une vision comptable sur le modèle socio-économique du Foyer et à mettre en évidence, dans l'activité globale de celle-ci, ce qui relève de la générosité du public.

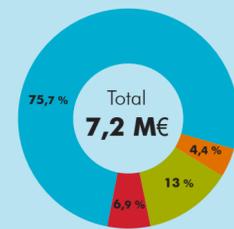
	2024		2023	
	TOTAL	générosité du public	TOTAL	générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE (K€)				
Produits liés à la générosité du public				
Dons en numéraire	1 866	1 866	1 910	1 910
Legs, donations et assurances-vie	594	594	175	175
Mécénat	1 078	1 078	676	676
Vente de dons en nature (Bric à Brac)	2 713	2 713	2 771	2 771
Produits non liés à la générosité du public				
Autres produits non liés à la générosité du public	3 734		3 759	
Concours financiers publics et subventions d'exploitation	26 014		23 253	
Reprises sur provisions et dépréciations	242	42	165	29
Utilisation des fonds dédiés antérieurs	1 546	1 546	767	426
Total des produits	37 786	7 839	33 476	5 987
CHARGES PAR DESTINATION (K€)				
Missions sociales	31 400	5 427	28 740	4 964
Frais de recherche de fonds				
Dons en numéraire	310	310	321	321
Vente de dons en nature (Bric à Brac)	939	939	898	898
Frais de recherche d'autres ressources	93		76	
Frais de fonctionnement	2 870	496	2 701	467
Dotations aux provisions	116		168	29
Impôts sociétés	118		98	
Report en fonds dédiés de l'exercice	1 939	1 939	1 607	535
Total des charges	37 784	9 111	34 609	7 214
Excédent ou déficit	2	-1 272	-1 133	-1 227

Répartition de l'emploi de la générosité du public (hors fonds dédiés)

75,7 % des ressources issues de la générosité publique ont été affectées aux services d'accueil, hébergement, logement et d'insertion professionnelle.

4,4 % des ressources couvre les frais d'appel à la générosité pour les dons numéraires.

13 % des ressources couvre les frais de fonctionnement des Bric à Brac.



Le modèle socio-économique

En 2024, le financement des missions du Foyer a reposé pour 26 M€, sur des subventions publiques. Cela représente 70% de ses dépenses d'exploitation et 71% de ses ressources d'exploitation hors legs.

Les activités des différents services d'accueil, d'hébergement et logement et d'insertion professionnelle sont encadrées par des conventions passées avec l'Etat (DDETS, ARS), les Collectivités et le Fonds Social Européen.

La part des activités non couverte par les subventions publiques est financée par des ressources propres du Foyer : les recettes des six Bric à Brac (2,7 M€, soit 7,2 % de l'ensemble des ressources), les dons et mécénats (2,9 M€ soit 7,8 % des ressources totales de l'année 2024) et les legs (0,6 M€ soit 1,6% des ressources).

D'autres recettes issues des ventes des Ateliers et Chantiers d'insertion et de la gestion locative accompagnée viennent compléter ces ressources pour 1,5 M€.

Ces ressources, tout comme la contribution très importante des bénévoles sont essentielles pour permettre au Foyer de poursuivre sa mission au service des plus démunis, dans un contexte de contrainte budgétaire forte pour les financeurs publics (voir paragraphe sur le bénévolat).

Donnez en confiance

Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abrî veille à la bonne utilisation de vos dons.

• Une commission "contrôle interne" organise l'ensemble des règles et procédures pour s'assurer que les objectifs sont atteints et que les risques sont globalement maîtrisés.

• Une commission "finances" analyse le reporting et travaille sur la stratégie financière de l'association.

• Les comptes sont certifiés tous les ans par un commissaire aux comptes indépendant.

• Les dispositifs sont régulièrement soumis à des évaluations internes et externes.

• Le Foyer est labellisé depuis 2011 par l'organisme Don en Confiance qui garantit rigueur et transparence dans l'utilisation des dons que vous lui confiez.

• Pour prévenir les conflits d'intérêts, plusieurs dispositions sont présentes dans le Règlement Intérieur, la Charte de l'Administrateur, la convention annuelle d'engagement bénévole, la charte de déontologie en matière de libéralités et l'attestation annuelle de non-conflit pour les administrateurs, référents bénévoles et salariés responsables de site.

• Le Foyer respecte le Règlement européen de protection des données personnelles (RGPD).

Origine des ressources

Total 2024 : 37,8 M€

7,8 M€

Ressources liées à la générosité du public
soit 1,9 M€ de dons en numéraire ; 1,1 M€ de mécénat ; 0,6 M€ de legs et donations, 2,7 M€ de recettes des Bric à Brac et 1,5 M€ d'utilisation de fonds dédiés antérieurs

26 M€

Concours financiers publics et subventions d'exploitation
(Etat - Métropole de Lyon - FSE - Région - Département - Ville de Lyon - autres)

4 M€

Autres
(Produits exceptionnels, revenus locatifs, participation des usagers...)

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (K€)

Le Compte d'emploi annuel des ressources permet de retracer les ressources et les emplois de la seule générosité du public sur l'exercice 2024 en comparaison avec 2023.

Les emplois

- Le Foyer consacre environ 83 % du total de ses dépenses à ses missions sociales : l'accueil, l'hébergement, l'insertion et l'accompagnement des plus démunis. Il s'agit des dépenses directes générées par ces activités, ainsi que des frais de fonctionnement qui leur sont imputables (fonctions mutualisées, quote-part des amortissements liés aux locaux et des frais de structure). Le montant des missions sociales a significativement augmenté cette année de 2,7 M€ en raison du développement de nouvelles activités d'hébergement-logement.
- Les frais de recherche de fonds privés (dons en numéraire et en nature) s'élèvent à 1,2 M€, soit 3,3 % du total des charges. Il s'agit des frais engagés pour les appels à dons, dont le recours à un prestataire extérieur, l'édition de plaquettes, les envois de mailings, ainsi que les salaires des personnes concernées. Ils comprennent également les frais de fonctionnement des activités solidaires dont les recettes sont intégrées dans la générosité du public. L'activité d'appel à la générosité du public est appuyée par des bénévoles, dont la contribution est précieuse. 10,5 % des ressources issues des dons manuels (particuliers, entreprises, fondations) ont été affectés à la recherche de fonds en 2024, pour laquelle des actions importantes de développement sont menées depuis plusieurs années.
- Les frais de fonctionnement représentent 7,6 % du total des dépenses de l'association et correspondent aux coûts mutualisés non affectés aux missions sociales (direction, fonctions support RH, comptabilité, achats, maintenance et travaux), mais aussi à la vacance d'occupation de places, à l'entretien du patrimoine de l'association non utilisé dans le cadre de ses missions, etc.
- Report de fonds dédiés de l'exercice : il s'agit de fonds dédiés (publics ou privés) reçus et non utilisés dans l'année qui sont reportés à des années ultérieures pour être utilisés conformément à la volonté du financeur ou du donateur. En 2024, ils proviennent de fonds dédiés publics et privés collectés sur l'année et destinés à financer des projets prévus en 2025 (réhabilitation du Centre Gabriel Rosset, construction de Chal'avers) ainsi que les coûts de fonctionnement à venir d'actions déjà existantes (Alliance, PERLE).

Les ressources

- Le total des produits passe de 33,5 M€ à 37,8 M€, une augmentation significative liée à la hausse des subventions publiques de 2,8 M€.
- Les ressources issues de la générosité du public comprennent les dons en numéraire, les dons en nature et les legs. Elles représentent 16,5 % du total des ressources de l'association en 2024. Le niveau des legs a sensiblement augmenté en 2024 et s'élève à 0,6 M€. Il s'explique par 0,4 M€ de legs encaissés sur l'exercice (assurances-vie, liquidités et autres), 0,2 M€ de cessions de biens immobiliers reçus en legs. Le Foyer a par ailleurs reçu un legs exceptionnel de titres de 3,9 M€, destinés à être vendus, mais sans impact sur la ligne legs et donc sur le résultat en 2024. La collecte grand public s'est maintenue au niveau de 2023 malgré un contexte économique défavorable. Le mécénat connaît une hausse de 0,4 M€, il est notamment dédié aux futurs travaux de réhabilitation du Centre Gabriel Rosset et aux dépenses de fonctionnement à venir du dispositif Perle.
 - Les ventes de dons en nature s'élèvent à 2,7 M€. Elles regroupent l'ensemble des recettes issues des activités solidaires de l'association qui met en vente les objets, mobilier, vêtements, etc. qui lui sont donnés.
 - La rubrique Utilisation des fonds dédiés antérieurs correspond à l'utilisation dans l'année, de fonds dédiés destinés à financer des projets ou des actions précises, conformément à la volonté du financeur ou du donateur.
 - Toutes les ressources collectées (non dédiées) en 2024 ont été utilisées au cours de l'année. Il n'y a donc plus de ressources à reporter sur l'exercice suivant. La générosité du public ne suffisant pas à couvrir la part des missions sociales non financées par les subventions publiques, Le Foyer doit développer d'autres sources de financement (loyers issus d'immobilier de rapport, produits financiers, etc.).

EMPLOIS PAR DESTINATION

	2024	2023
Emplois de l'exercice		
1 Missions sociales		
Actions réalisées France	5 427	4 964
Versements à un organisme central ou autres	0	0
Actions réalisées à l'étranger	0	0
Versements à un organisme central ou autres	0	0
2 Frais de recherche de fonds		
Frais d'appel liés aux dons numéraires	310	321
Frais liés à la vente en Bric à Brac	939	898
3 Frais de fonctionnement	496	467
Total des emplois	7 172	6 650
Dotations aux provisions et dépréciations	0	29
4 Report en fonds dédiés de l'exercice	1 939	535
Excédent de la générosité du public	0	0
Total	9 111	7 214



Contributions volontaires en nature	2024	2023
Emplois de l'exercice		
Contributions volontaires en France	6 977	6 952
Contributions volontaires à l'étranger	0	0
Contributions volontaires à la recherche de fonds	0	0
Contributions volontaires au fonctionnement	0	0
Total	6 977	6 952

RESSOURCES PAR ORIGINE

	2024	2023
Ressources de l'exercice		
5 Ressources liées à la générosité		
Cotisations sans contreparties	0	0
Dons en numéraire	1 866	1 910
Legs donations et assurances-vie	594	175
Mécénat	1 078	676
6 Ventes de dons en nature (Bric à Brac)	2 713	2 771
Autres ressources liées à la générosité	0	0
Total des ressources	6 251	5 532
Reprises provisions et dépréciations	42	29
7 Utilisation des fonds dédiés antérieurs	1 546	426
Déficit de la générosité du public de l'exercice	1 272	1 227
Total	9 111	7 214

8 Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice	2024	2023
Plus ou moins résultat générosité du public	-1 272	-1 227
Moins investissements plus désinvestissements nets financés par la générosité du public	1 272	1 227
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice	0	0

Contributions volontaires en nature	2024	2023
Ressources de l'exercice		
Bénévolat	5 709	5 643
Prestation de services en nature	0	0
Dons en nature	1 268	1 309
Contributions volontaires au fonctionnement	0	0
Total	6 977	6 952

L'association

Photos Didier Marpot, Véronique Védrenne, Foyer



L'association Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri

Fondée à Lyon en 1950, Le Foyer est une association laïque née de convictions et d'engagements chrétiens, qui constituent les fondements de son action. C'est dans cet esprit que Le Foyer prend en compte les situations de pauvreté et de précarité en apportant des réponses matérielles, et en proposant une dimension spirituelle que chacun reste libre de saisir.

Le Foyer considère que l'être humain ne peut pas se réduire aux difficultés qu'il subit ni aux dommages qu'il peut causer en raison de son état ; les principes de dignité, de respect de l'autre et d'autonomie sont les bases des missions conduites par l'association. L'action du Foyer s'appuie sur la responsabilité de chaque personne, sur l'attention portée à ses besoins, à ses capacités, à ses choix.

Le Foyer met à disposition des moyens que chacun est libre d'utiliser ; il ne s'agit ni d'assistanat, ni de soumettre les personnes à des injonctions unilatérales. L'action d'aide et d'accompagnement est réalisée dans le cadre d'engagements mutuels qui visent à valoriser la personne et son autonomie.

L'esprit de charité guide Le Foyer depuis ses origines. La solidarité consiste à s'accorder mutuellement aide et assistance. Ces deux notions forment le socle et l'équilibre de l'action du Foyer.

Les bénéficiaires

Le Foyer aide des personnes sans-abri, victimes de violences, femmes et hommes isolés en souffrance psychique voire psychiatrique, des chômeurs de longue durée, des jeunes en errance, des familles souvent monoparentales, des personnes âgées, des migrants avec ou sans papiers... Ce sont les passagers.

Quelle que soit la place des personnes ou l'action concernée, Le Foyer s'attache à garantir une égalité de traitement et n'admet aucune discrimination en raison de croyances ou d'appartenances religieuses, politiques ou philosophiques, de sexe, d'âge, d'origine ethnique, de nationalité, d'orientation sexuelle, de handicap. Dans cet esprit de tolérance, tout prosélytisme est interdit.

Le Foyer respecte les engagements des donateurs en assurant une saine gestion budgétaire et financière, et en rend compte.

L'utilisateur est acteur de son parcours de vie

La connaissance de soi et de son environnement demeure le socle sur lequel les intervenants du Foyer peuvent prendre appui pour proposer à l'utilisateur, le passager, une aide et un accompagnement. Ceci pour améliorer sa situation matérielle et morale,

et pour développer ses capacités de choix et de décision.

De la même manière que Le Foyer s'engage à proposer une aide et un accompagnement adaptés aux Passagers, il leur est demandé de respecter les règles de vie commune et de tolérance.

Le Foyer porte une attention particulière à accompagner les passagers à leur rythme et selon leurs moyens.

Les missions du Foyer

Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri accueille, héberge, loge, accompagne et insère professionnellement des personnes isolées et des familles en très grande difficulté dans le département du Rhône. Il est porté par des bénévoles et des salariés aidés par les donateurs, mécènes, financeurs et partenaires. Pour remplir ses missions, l'association a déployé plusieurs dispositifs adaptés aux étapes que franchit chaque personne aidée pour se reconstruire. Ceux-ci sont regroupés autour des métiers que sont les accueils de jour, l'hébergement et le logement accompagné, l'accompagnement social, l'insertion professionnelle et l'accès à la santé.

Texte extrait du projet associatif

Fiscalité et générosité

Les dons effectués au Foyer vous permettent de bénéficier d'une importante réduction d'impôt sur le revenu, sur la fortune immobilière ou sur les sociétés. Les legs à notre profit sont également exonérés de droits de succession.

Les comptes du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri sont certifiés par le cabinet Fort & associés, commissaire aux comptes. Toutes les informations de ce document sont issues du rapport moral, rapport d'activités et rapport financier du Foyer, présentés lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2024. Ces rapports ainsi que ceux du commissaire aux comptes peuvent être obtenus sur simple demande et sont disponibles sur www.fnds.org.